Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de

gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 28 (1971)

Heft: 5

Rubrik: Chez nous

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



L'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports (EPGS)

La participation en 1970

par Gerhard Witschi

Trad.: DL

L'extrait ci-après de la statistique annuelle de l'EPGS 1970 montre une sensible baisse du nombre des participants. Au premier abord ce fait semble surprenant, vu que nous avons habitude de voir depuis des années l'EPGS progresser continuellement. Mais aujourd'hui l'EPGS se trouve au seuil de son existence car il va être transformé en Jeunesse + Sport. Cette transition exige cependant d'énormes travaux de préparation qui incombent aux responsables fédéraux et cantonaux en plus des tâches dévolues de la gestion traditionnelle de l'EPGS. Cette concentration sur un autre point est certainement la cause qu'à divers endroits on a dû renoncer aux efforts entrepris régulièrement les années précédentes pour inciter à la participation les jeunes gens et les groupements dépourvus de toute liaison avec l'EPGS. Vu sous cet aspect, on peut tout de même dire que la participation en 1970 a été satisfaisante. Cette légère régression est un avertissement pour nous tous de ne pas relâcher dans nos efforts, car l'EPGS représente les fondements sur lesquels sera bâti Jeunesse + Sport.

Extrait de la statistique EPGS 1970

Participants		1969	1970 Différence en $^{0}/_{0}$		
Cours de base		37 244	35 163	-2081	-5,59
Entraînements de base		14 804	14 527	— 227	-1,87
Examens de base		104 106	101 762	-2344	-2,25
réussis en $0/0$		91,3 0/0	$90,9^{-0}/_{0}$	$-0,4^{0}/_{0}$	
Cours à option		58 123	55 440	-2683	-4,51
Examens à option		159 915	153 724	-6191	-3,83
Cours expérimentaux J+S	$_{ m JF}$	4 882	7 843	+2961	
	$_{ m JG}$	2 731	4 347	+1616	
Jeunes gens en âge EPGS .		204 522	204 002	— 520	-0,3
Groupements EPGS		5 012	4 907	— 105	-2,09

La dernière année de l'EPGS

par Heinrich Bachmann, Altdorf Trad.: DL

Maintenant que la procédure de consultation concernant la loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports est terminée et que les cantons, partis politiques et fédérations ont pu exprimer leur opinion à ce sujet, le mouvement Jeunesse + Sport s'approche à grands pas de sa réalisation définitive. Il est fort probable que 1971 soit la dernière année de l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports (EPGS). De nombreux moniteurs qui ont servi fidèlement l'EPGS pendant des années doivent se demander comment se présente l'avenir pour eux, quelles tâches ils devront remplir, s'ils doivent continuer ou arrêter leur activité. Ils se posent peut-être même la question s'ils seront à la hauteur des nouveautés envisagées et si leurs services sont encore demandés.

La plupart des services «Jeunesse + Sport» et de nombreuses fédérations organiseront à l'avenir de propres cours de moniteurs et de répétition. Ils leur faudra donc des chefs de cours et de classe rompus à la matière, des experts qu'ils trouveront parmi les moniteurs EPGS expérimentés. Les moniteurs EPGS auront l'occasion de collaborer, même à un niveau supérieur, dans les branches sportives requises de l'EPGS ainsi que de l'entraînement de la condition physique pour jeunes gens. Les moniteurs formés et actifs auront éga-lement la possibilité de participer aux nouvelles disciplines comme le football, le handball, le volleyball, le basketball, etc. Le savoir et les expériences des moniteurs EPGS actuels seront fort estimés, voire indispensables. Ils n'ont aucune raison de croire qu'ils sont bons à prendre leur retraite et qu'ils peuvent ou même doivent se retirer. Au contraire, avec leur collaboration ils garantissent à Jeunesse + Sport le bon démarrage qu'il mérite et contribuent ainsi en grande partie à ce que J+S devienne le mouvement offrant aux jeunes gens et jeunes filles sortis de l'école, par son choix ample et attractif, la possibilité d'occuper leurs loisirs d'une d'ailleurs fait pendant des années le bon vieil EPGS dans un cadre restreint pour la jeunesse masculine.

Que les moniteurs EPGS actuels n'hésitent pas; ils sont invités et sollicités à servir le mouvement Jeunesse + Sport de toutes leurs forces comme ils l'ont fait jusqu'ici pour l'EPGS. Le but reste le même, seules la forme et la structure demandent à être modernisées.

Chez nous

La formation professionnelle à un tournant

Nous formons aujourd'hui les professionnels de l'an 2000. Les bases, la structure et les méthodes de la formation professionnelle, la formation des maîtres d'écoles professionnelles, toutes les composantes d'une formation étendue et tournée vers l'avenir, l'équipement des entreprises auxquelles sont confiés des apprentis sont-ils conçus de manière à ce que les jeunes recevant maintenant une formation professionnelle rempliront encore les conditions requises dans 30 ans?

Nous nous trouvons en pleine période de revirement, pas sensible sur le plan de la formation professionnelle seulement. Peut-être sommes-nous si bien conscients des modifications dans ce secteur parce qu'elles sont dictées par une évolution technique et scientifique que rien ne peut freiner, une évolution avançant à grands pas vers un nouveau millénaire sans tenir compte des normes existant sur le plan de la formation, des structures sociales et des besoins humanitaires de notre société. D'innombrables spéculations ont été formulées — néanmoins, une question brûlante est au premier plan: l'individu pourra-t-il défendre efficacement ses besoins et s'affirmer dans le tourbillon des événements?

Si 70 pour cent de nos jeunes reçoivent une formation, la plus grande partie de la population est forcément touchée par les changements profonds et radicaux auxquels est soumise la formation professionnelle. Le numéro de janvier/mars de la revue Pro Juventute sert à prendre part à la discussion sur les efforts entrepris actuellement en vue d'une réforme et, avant tout, à informer et inciter à la discussion les milieux

qui n'ont pas sans autre la presse spécialisée à portée de main. Des avis différents sont mis en évidence, puisque employeurs, employés, apprentis, services publics, offices d'orientation professionnelle, sociologues, etc. ont eu la parole.

м. м.

Discipline en grande vogue!

On le sait, c'est toujours durant leur «morte-saison» que nos grandes fédérations nationales tiennent leur assemblée générale annuelle. L'Association suisse de tennis n'y a pas failli, même si elle a fait disputer ces temps son championnat sur courts couverts. C'est donc dans la Ville fédérale que tous les amateurs et fervents de la raquette se sont congratulés, à constater l'essor continu et bien dynamique de la discipline qui leur est chère. Avec son dévouement habituel, le secrétaire central, M. R.-L. Stadler, a rédigé un très intéressant rapport d'activité. Une des caractéristiques de l'AST est qu'elle ne comprend que des gentlemen, des gens de bonne compagnie, courtois, bien élevés, respectant l'opinion d'autrui et en tenant compte. C'est d'ailleurs pourquol, depuis sa fondation en 1896, elle n'a connu que six présidents, dont un Genevois, M. C. Berde, qui a tenu la barre pendant trente ans, de 1927 à 1957, pour être suivi par le Dr A. Abegg qui s'est retiré l'année dernière. On regrettera longtemps ce très aimable conseiller d'Etat bâlois. Sous son seul règne, les membres de l'AST ont doublé et il a été le prestigieux orga-

nisateur du Congrès international de tennis qui s'est tenu sur les bords du Rhin.

Dénombrons ces sportifs

L'AST, qui a augmenté ses effectifs, en 1970, de 2312 unités, est aujourd'hui forte de 48 223 membres. On est presque certain d'atteindre en 1971, la cote des 50 000. Quand on songe à tous ceux qui jouent au tennis sans avoir adhéré à l'Association, on constate qu'il s'agit bien là d'un de nos groupements sportifs les plus importants. Par ailleurs, le nombre des juniors, ces espoirs de demain, a atteint le chiffre record de 10 360, soit une augmentation de 7,2 pour cent sur l'année précédente. Toutes ces raquettes appartiennent à 428 clubs, dont 80 en Suisse romande, 16 au Tessin, 158 en Suisse orientale et 174 en Suisse centrale. Le malheur est qu'elles ne disposent, au total, que de 1294 courts, en augmentation de 44, en douze mois. Certains estimeront que c'est considérable, étant donné le coût de ces emplacements de jeu, cependant, nous sommes loin du compte, car la moyenne pour la Suisse entière est de 38 joueurs par court! Ce chiffre est, de plus, purement théorique, car il convient de savoir quelle est la moyenne pour nos grands clubs.

Le plus important du pays est le TC de Genève qui dispose actuellement de 14 courts pour ses 1100 membres. Cela revient à dire qu'un court doit servir à 78 d'entre eux! Mais il y a pire. Le TC Crédit Suisse de Zurich, fort de 865 joueurs ne met à leur disposition que 9 courts soit 96 membres par court! Le record de cette absurdité appartient au TC Lido Lugano, propriétaire de 6 courts pour 615 adhérents. Ils sont 102 à espérer jouer sur l'un de ces terrains!

Dans cette nomenclature de nos plus puissants groupements, le Drizia-Miremont et l'International, tous deux à Genève, occupent les troisième et quatrième rangs. Le Lausanne-Sports, le cinquième; le Stade Lausanne, le sixième. Suivent, dans l'ordre, Swissair Zurich, Lido Lugano, Dählhölzli Berne et Sporting Berne. Comme on le voit, malgré le nombre restreint de ses clubs, la Suisse romande est très largement en tête par l'importance des adhérents à chacun d'eux. Cela explique que notre région compte, malgré tout, 11 000 raquettes, contre 2100 au Tessin, 16 470 en Suisse orientale et 18 700 en Suisse centrale.

Développement indispensable

Dans ce domaine crucial des emplacements de jeu, on prend note de deux bonnes nouvelles. En Suisse orientale, suivant l'excellent exemple donné par la Ville de Zurich, on prévoit la réalisation de 34 nouveaux courts. A Genève, est accompli un effort semblable. Les nouveaux courts autour du Pavillon des Sports de Champel sont terminés. De plus le TC Genève annonce la construction, en 1971, de dix nouveaux courts dont cinq couverts au Bout-du-Monde. D'autre part, la commune de Meyrin prévoit l'érection de neuf courts dans son Centre Sportif. Enfin le Racing-Club de Genève, de création toute récente, a conçu une série de dix courts. On commence à comprendre que le prodigieux essor du tennis exige des emplacements de jeu toujours plus nombreux.

exige des emplacements de jeu toujours plus nombreux. Quant aux tournois qui sont organisés dans notre pays, ils ont réuni, en 1970, 13 395 participants contre 10 272 l'année précédente, dans les six catégories connues. Dans la catégorie «ouverte», les plus courus ont été le Veveysan, le TC Genève, le Davos TC, le St-Gall, le Locarno, le Leysin, le Weggis, l'Ascona et la Lenk. Parmi les régionaux, le Championnat genevois vient en tête avec 479 participants, suivi du Championnat de Zurich, de celui de Bâle, du vaudois, de l'argovien, du soleurois, du bernois dans l'ordre. Allons! le tennis est bien vivant et de plus en plus pratiqué! Squibbs

Davantage d'éducation physique à l'école secondaire

On s'efforce de développer l'éducation physique dans l'enseignement secondaire, mais divers obstacles retardent cette évolution: telles sont les indications qui ressortent du rapport d'une commission du Grand Conseil, chargée d'examiner une motion de M. Jacques-A. Chapuis (rad.)

motion de M. Jacques-A. Chapuis (rad.). Dans la plupart des sections du Cycle d'orientation, les élèves ont actuellement 2 heures d'éducation physique par semaine. Dans certaines écoles techniques et à l'Ecole de commerce en revanche, ils n'en ont qu'une. Et aucune en 4e du Collège et pour les apprentis.

Réforme des programmes

Le Département de l'instruction publique a souligné devant la commission, la difficulté de faire une place accrue à l'éducation physique alors que parallèlement on demande d'élargir d'autres enseignements existants ou d'en introduire de nouveaux: économie, écologie, secourisme, etc. Seule une réforme fondamentale des programmes — à l'étude — pourra résoudre le problème.

Le Département a une conception large du sport scolaire, qui dépasse les leçons de gymnastique et s'étend aussi aux classes de neige (4500 élèves cette année), aux cours facultatifs, facilités par l'horaire continu, déjà introduit au Collège Rousseau, au sport scolaire de compétition. Si l'on tient compte de ces divers éléments, ces activités correspondent à peu près à une heure par semaine. Beaucoup d'élèves en profitent.

Manque de maîtres

L'introduction des trois heures hebdomadaires, souhaitée par les autorités scolaires, se heurte à d'autres obstacles: manque d'enseignants et d'installations appropriées. Il faudrait 20 postes nouveaux de maîtres d'éducation physique par année et l'Université n'a ni les locaux, ni les professeurs nécessaires pour assurer la formation de ces maîtres, ce qui obligera à étaler l'augmentation des heures sur 5 à 8 ans. Le problème des salles et terrains nécessaires se pose également. Les projets, pour 1971-72, sont: 1. d'intensifier l'activité sportive facultative dans les collèges ayant l'horaire traditionnel; 2. d'organiser de nombreux cours facultatifs dans les collèges qui adopteraient l'horaire continu et de proposer surtout des sports qui ne figurent pas au programme scolaire d'éducation physique (boxe, tennis de table, escrime, judo, etc.); 3. de créer un esprit de collège par l'organisation de nombreuses compétitions interscolaires.

En conclusion, la commission invite le Grand Conseil à voter la motion suivante:

«Le Grand Conseil, conscient de l'importance que revêt l'éducation physique pour la santé et l'équilibre de notre jeunesse, invite le Conseil d'Etat à étudier et si possible à accueillir favorablement la suggestion d'accorder trois heures hebdomadaires d'éducation physique à tous les élèves de l'enseignement secondaire et de prévoir l'augmentation d'une unité gymnique au programme des écoles techniques et professionnelles.»

«Tribune de Genève»

Il n'y a pas d'âge pour les sportifs

En sport, on parle beaucoup des performances de pointe. Par ailleurs, il est souvent question de gymnastique pour personnes âgées. Mais des personnes de plus de 60 ans, qui continuent à pratiquer le sport, calme comme la natation, ou au contraire, exigeant comme le ski ou l'équitation, on n'en rencontre pas tous les jours. Il y en a pourtant. Et ceux-là ne se sentent pas vieux. Parce qu'ils sont constamment dans le coup, que dans la pratique de leur sport ils côtoient des jeunes et que le fossé des générations on le franchit d'un bond.

Pour le médecin l'âge commence à 40 ans

Nous avons voulu connaître tout d'abord le point de vue d'un médecin. Mais en choisissant Hermann Brand, c'était faire preuve déjà d'un certain préjugé. Car nous savions que cet alerte septuagénaire qui continue à diriger des cours d'éducation physique et ne s'y ménage pas, allait évidemment se montrer favorable à la pratique du sport jusqu'à un âge avancé. Pour lui, en vérité, le problème ne se situe pas à 60 ans, mais entre 40 et 50 ans. Car celui qui abandonne à cet âge la pratique d'un sport qu'il affectionne ne parviendra plus jamais à s'y remettre. Il s'agit donc de ce maintenir de façon continue, discipline à laquelle peu s'astreignent. Le problème suivant est celui du «second souffle». Se mettre en train petit à petit, se chauffer avant d'attaquer un effort soutenu. Trop de gens craquent pour n'avoir pas observé cette règle, essentielle à tout âge d'ailleurs, d'où les accidents.

Les points principaux sur lesquels porte le vieillissement: muscles et cœur. Il s'agit donc avant tout d'éviter dans la mesure du possible le durcissement des muscles et de conserver une certaine souplesse. En ce qui concerne le cœur, tout dépend évidemment des individus. Mais on a découvert qu'en améliorant la circulation du sang par des exercices physiques appropriés, on parvenait, dans certains cas, à faire échec à la trombose coronaire. Les expériences faites dans ce domaine n'en sont qu'à leur tout début mais il s'agit là d'une direction de recherche intéressante à suivre.

Hermann Brand a voué sa vie au sport. Non seulement à la pratique, mais surtout à l'étude scientifique du sport, domaine très négligé jusqu'ici. Il y fallait évidemment à la fois un médecin et un sportif. Son invention, ou plutôt sa longue mise au point du tchouk-ball, jeu d'équipe original très complet, destiné à faire travailler tous les muscles tout en permettant de se dépenser au maximum, vient de lui valoir une médaille. Une véritable thèse a été, par lui, consacrée à ce jeu qui compte aujourd'hui déjà de fervents adeptes et sera prochaînement portée à la connaissance du grand public.

En écoutant Hermann Brand, on comprend qu'il a fait œuvre de pionnier pour ouvrir le sport à tous. Et si l'on marche sur ses traces, on est certain de s'assurer une verte vieillesse.. Si l'on ose encore parler de vieillesse...

> «Feuille d'Avis de Lausanne» par Anne Bonhôte

Projets sportifs à Neuchâtel

L'appui massif accordé par le peuple en septembre dernier lors de la votation fédérale sur l'encouragement aux sports a permis aux autorités cantonales de poursuivre leurs recherches et leurs efforts en vue de définir une politique des sports sur le plan neuchâtelois.

Une planification des besoins, l'établissement d'un inventaire des équipements existants et des moniteurs à disposition, devront leur permettre de coordonner la réalisation des installations et des équipements futurs à prévoir dans les diverses régions, comme de susciter un esprit de collaboration intercommunale efficace.

En ce qui concerne plus particulièrement la ville de Neuchâtel, le Conseil communal a pris trois options importantes: tout d'abord l'étude d'une piscine couverte, dimentionnée pour une utilisation par la population de l'ensemble de la région, et la couverture de la patinoire de Monruz, ensuite le réaménagement du terrain de sport des Charmettes, qui sera entrepris probablement l'an prochain; enfin, le remplacement de certains terrains par un regroupement éventuel à compléter, notamment par un terrain d'athlétisme.

Piscine et patinoire couvertes ont donc été liées dans le cadre d'une même étude car ces projets d'envergure posent des problèmes analogues quant à certains aménagements nécessaires, tels que parcs, restaurant, vestiaire. Ainsi, dans la perspective d'une économie sensible des investissements à engager, comme aussi des frais d'exploitation et de personnel, toutes possibilités de rationalisation seront examinées avant que des décisions importantes et prochaines ne soient prises.

«Tribune de Lausanne»

Mise en garde du C. O. S.

Le Comité olympique suisse a adressé aux fédérations et associations qui lui sont affiliées la lettre suivante concernant la réclame publicitaire et son incidence pour les Jeux olympiques.

«Lors de sa dernière séance, le conseil exécutif du Comité olympique suisse, après s'être entretenu du problème de la réclame publicitaire et de son influence possible sur la sélection des athlètes suisses aux Jeux olympiques, a décidé de s'adresser à vous pour attirer votre attention et celle de vos athlètes sur les dangers de la situation actuelle.

»En effet, de plus en plus nombreuses sont, dans notre pays, les annonces publicitaires qui utilisent le nom ou l'image de sportifs connus, appartenant à diverses disciplines sportives, pour donner plus de poids et d'audience à leur propagande de caractère commercial.

»Nous tenons donc à vous rappeler expressément que les

»Nous tenons donc à vous rappeler expressément que les athlètes qui consentent à se prêter à une telle publicité, même s'il n'est pas prouvé qu'ils aient ainsi obtenu un avantage matériel direct ou indirect, courent le risque de voir leur inscription aux Jeux olympiques refusée par le COS ou le CIO, même s'ils remplissent par ailleurs les autres conditions de sélection.

»Seule est admissible une publicité de caractère collectif autorisée par une fédération nationale, afin de se procurer des fonds qu'elle utilisera elle-même dans l'intérêt de ses athlètes. Par exemple, une photographie de l'équipe nationale d'un sport quelconque, accompagnée de la mention: «La maison X est le fournisseur officiel de la fédération Z».

son X est le fournisseur officiel de la fédération Z». »Dans l'hypothèse où le nom ou la photographie d'un athlète de votre fédération serait utilisé à des fins commerciales sans son consentement, il appartiendrait à l'intéressé, dès qu'il en aurait connaissance, d'intervenir directement ou par votre intermédiaire, pour faire cesser cette action. Nous sommes à votre disposition, sur votre demande, pour agir dans le même sens, et pour rappeler aux firmes commerciales désireuses de soutenir les sportifs d'élite qu'elles peuvent le faire en participant par leur versement à l'action de l'«Aide sportive suisse», qui est précisément destinée à intervenir, sous forme licite, en faveur de ces sportifs d'élite.

»Pour vous permettre de renseigner, au sein de votre fédérations, les candidats à une éventuelle sélection olympique, nous tenons cette lettre-circulaire, en nombre suffisant, en allemand et en français, à votre disposition.

»Nous comptons sur votre collaboration active pour sauvegarder l'indépendance de nos sportifs d'élite et pour leur éviter les conséquences fâcheuses d'une réclame publicitaire dont ils n'auraient jusqu'ici pas mesuré les inconvénients possibles.»

«Tribune de Lausanne»

Ailleurs

Les fédérations sportives opposées à la réduction du programme des J.O.

A Vienne, au cours de leur 5e assemblée générale, les fédérations internationales sportives se sont prononcées à l'unanimité contre une réduction du programme des Jeux olympiques. Un exposé de M. Arpad Csanadi (Hongrie), qui a été chargé par le CIO de l'étude de ce problème, a été suivi d'une longue et intéressante discussion. Contrairement au CIO, qui veut lutter contre le gigantisme des Jeux olympiques, les représentants des fédérations internationales estiment qu'une réduction du programme n'est pas indispensable mais qu'il faudrait, à l'avenir, confier l'organisation des Jeux non pas à une seule ville mais à un pays tout entier. On éviterait ainsi la construction coûteuse d'énormes installations sportives dans une seule ville, installations dont la rentabilité n'est généralement pas garantie par la suite.

Des conditions pour être sport olympique

Arpad Csanadi a indiqué aux délégués que le congrès du CIO, qui aura lieu en septembre à Luxembourg, devra se prononcer sur certains chiffres qui devront être atteints pour qu'un sport soit considéré comme olympique. En ce qui concerne les sports d'été, il faudra qu'ils soient pratiqués dans 40 pays sur trois continents chez les messieurs, dans 25 pays sur deux continents, chez les dames, pour prétendre à la qualification de sport olympique et être inclus au programme des Jeux. Pour les sports d'hiver (dames et messieurs), les chiffres soumis au congrès seront de 20 pays sur deux continents. Pour les sports figurant actuellement au programme des Jeux et qui ne répondraient pas à nos normes, une période d'adaptation de huit ans serait prévue.

Pas de gigantisme

M. Thomas Keller (Suisse), président des fédérations internationales, a déclaré qu'une telle réglementation permettrait d'éviter la discrimination dont souffrent certains sports de la part du CIO. Selon lui, on peut estimer que 500 millions de personnes font actuellement du sport dans le monde. Dans ces conditions, on ne peut pas parler de gigantisme lorsque 7000 athlètes participent aux Jeux olympiques. Pour Thomas Keller, la seule réduction qui peut éventuellement être en-

visagée est celle du nombre des participants dans certains sports.

Avant ce débat, l'assemblée avait décidé de maintenir à Lausanne le siège de l'organisation, et ce malgré le récent décès de M. Roger Coulon, secrétaire général. La prochaine assemblée décidera de la nomination éventuelle d'un nouveau secrétaire général.

«La Suisse», Genève

Les maîtres nageurs entendent être considérés comme des enseignants

Ils sont une quinzaine à Nancy, une centaine en Meurthe-et-Moselle: les maîtres nageurs-sauveteurs vont se constituer en section départementale de la toute nouvelle fédération nationale, créée en novembre 1969, à Paris, à l'issue de l'assemblée générale du Syndicat national des maîtres nageurssauveteurs.

Quarante départements ont déjà constitué leur section et la Meurthe-et-Moselle se devait de ne pas rester à une brasse en arrière. Notre département est un grand centre où les établissements de bains sont aujourd'hui nombreux. La création de cet organisme fédéré constitue donc un grand pas en faveur de la profession de maître nageur et, partant, de celui des jeunes qui suivent les cours de natation.

M. Valtat, chef de bassin à Nancy, a été pressenti par le comité directeur national pour former la fédération départementale dont les objectifs seront précisés. Il s'agit, dans un premier temps, de défendre les intérêts collectifs, individuels, matériels et moraux des maîtres nageurs-sauveteurs. Ces derniers auront à étudier les différentes méthodes d'enseignement de la natation et du sauvetage, ainsi que les divers problèmes techniques, pédagogiques et sportifs. Ils s'efforceront d'appliquer à l'échelle du département le programme établi par la fédération.

«Nous chercherons en tout état de cause, à ouvrir le dialogue avec tous les organismes constitués s'occupant de sauvetage et de natation, pour aboutir à une unité pédagogique, à la mise en place d'une méthode d'enseignement commune. Notre pédagogie est dénigrée par certains et notre souhait le plus cher est de provoquer un grand rassemblement.»